971-200018653-20180713-20180703540-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2018
Affichage : 31/07/2018

Pour l'autorité administrative habilitée
971-200018653-20180713-20180703540-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT RÉGION DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2018.07.03/540

Compte-rendu des décisions prises par le Président et le Bureau en vertu des délégations de compétences de principe accordées par le Conseil au Président et au Bureau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

3ème séance de l'année 2018

Vendredi 13 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 13 juillet, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence *(salle du Conseil)*, sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 25 juin 2018.

Présents : 37		
Président		
M. Eric	*JALTON*	
Vice-Présidents		
M. Jacques	*BANGOU*	1er Vice-Président
M. Georges	*DAUBIN*	2ème Vice-Président
M. Rosan	*RAUZDUEL*	3ème Vice-Président
Mme Hélène	*MOLIA-POLIFONTE*	4ème Vice-Présidente
Mme Suzelle	*SEVILLE*	5ème Vice-Présidente
Mme Eliane	*GUIOUGOU-FIRPIONN*	6ème Vice-Présidente
Mme Murielle	*JABES*	7ème Vice-Présidente
M. Fred	*EUSTACHE*	10ème Vice-Président
Mme Claudine	*CHALUS*	12ème Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	*LACASCADE-CLOTILDE*	13ème Vice-Présidente
Mme Renée-George	*NABAJOTH-DELOUMEAUX*	14ème Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Josiane	*GATIBELZA*	
Mme Corinne	*PETRO*	
Mme Marie-Camille	*MOUNIEN*	
Mme Lyliane	*PIQUION*	
Mme Alberta	*ALBERI*	
M. Michel	*RINÇON*	
Mme Francesca	*FAITHFUL*	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	*ALIDOR-DAHOMAIS*	
Mme Lise Claude	*AZEDE*	
M. Georges	*BERGINA*	
M. Jean-Luc	*CELIGNY*	
M. Chazy	*CIRANY*	
M. Audry	*CORNANO*	
M. Harry	*DURIMEL*	
Mme Lydia	*FANHAN-LAURIETTE*	
M. José	*GUIOLET*	
Mme Célia	*HATCHI-MIMIETTE*	
Mme Solange	*LEBLANC*	
M. Jocelyn	*LEREMON*	
M Alix	*NABAJOTH*	
M. Jean-Charles	*SAGET*	
Mme Nadiah	*SURVILLE-PERAFIDE*	
Mme Ketty	*WALPO*	
M. Denis	*BERNADOTTE*	
M. William	*SURDIN*	

Excusé représenté : 1

Vice-Président:

M. Georges *BREDENT* (8ème Vice-Président)

Procuration à Mme Alberta ALBERI

Excusés non représentés : 2

Vice-Présidents:

Mme Maguy *CELIGNY* (9ème Vice-Présidente)

M. Dominique *BIRAS* (11ème Vice-Président)

Absents : 10

Vice-Président:

M. Pierre *THICOT* (15ème Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert *MICHELY*

M. Max *CELIGNY*

M. Justin *DESSOUT*

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Sylvie *CHAMMOUGON-ANNO*

Mme Juliana *FENGAROL*

M. Maurice *LORQUIN*

M. Daniel *MARSIN*

M. Patrick *SELLIN*

Mme Nadège *THÉOPHILE*

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Communautaire.

Monsieur Rosan RAUZDUEL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT);

VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;

VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1er janvier 2013;

VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;

VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président;

VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;

VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président;

VU la délibération n°2017.09.05/460 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Bureau;

Considérant le rapport du président;

Conformément aux dispositions des articles L5211-10 du Code général des collectivités territoriales et en application des délibérations n°2017.09.05/459 et n°2017.09.05/460 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification respectivement de la délibération n°2014.04.01/29 et n°2014.04.01/30 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil au Président et au Bureau, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- De **prendre acte** du compte-rendu des décisions prises par le Président et le Bureau Communautaire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 27 septembre 2017.

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le Président, le Directeur Général, Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux *(2)* mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 30 JUIL. 2018

Le Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 31 JUIL. 2018